

# Le 14 avril

Autor(en): **L.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **68 (1929)**

Heft 15

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-222511>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE  
PARAISANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :  
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne  
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à  
l'Agence de publicité Gust. AMACKER  
Palud, 3 — LAUSANNE.

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—  
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES  
30 cent. la ligne ou son espace.  
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



## PO LA FITA DAO QUATORZE !

« Vous tous qui m'écoutez, tâchez de vous acquitter mieux de votre devoir, chacun suivant sa profession et sa situation, et de vous surpasser les uns les autres à mériter, par une vie chrétienne, l'approbation de votre Créateur, afin que, quand vous serez à l'article de la mort, comme je le suis maintenant, votre conscience ne vous reproche pas tous vos désordres, et que vous ne soyez pas réduits à la craïnde. »  
Davel.  
(Discours sur l'échafaud.)

Vive le canton de Vaud !

**N**OUS célébrerons dimanche l'anniversaire de la première manifestation de notre souveraineté nationale : la séance d'ouverture, le jeudi 14 avril 1803, du premier Grand Conseil du canton de Vaud. Hommes, femmes, enfants, portant tous la cocarde verte et blanche ou l'insigne du semeur, comme pour affirmer à la face du ciel la joie qu'ils éprouvent de fêter la patrie, la patrie libre, heureuse et prospère.

Ce grand anniversaire, le *Conteur vaudois* le salue toujours avec un indicible bonheur.

Pour le *Conteur* — n'est-il pas en cela fidèle à son rôle ? — le patriotisme ne consiste pas uniquement dans la pratique des vertus austères et l'accomplissement des devoirs civiques. N'est-ce pas aussi faire preuve du plus profond amour pour la terre natale que de se réjouir d'en être les enfants ? Et nous avons quand même quelque raison de nous montrer fiers du nom de Vaudois.

Nous disons : quand même, car on nous a reproché — oh ! combien de fois — d'être des rêveurs, de manquer d'énergie, de volonté, de nous contenter de l'à peu près. Il y a du vrai, beaucoup de vrai dans ces reproches. Juste Olivier, l'un des meilleurs d'entre les Vaudois, le plus Vaudois de nos poètes, a doublement souffert de ces travers, dont nous sommes si lents à nous corriger ; le cœur serré d'une douleur sincère, il y revient plusieurs fois dans ses écrits.

Mais, c'est jour de fête, c'est-à-dire que nous devons nous réjouir et non nous attrister ; après, le revers. D'ailleurs, avec toutes les qualités négatives qu'on nous reproche, nous sommes-nous vraiment conduits en peuple qui ne sait pas ce qu'il veut ? Aussitôt que nous eûmes secoué le joug de Berne, n'avons-nous pas organisé notre Etat avec une sagesse et un sens des affaires publiques auxquels nos confédérés ont rendu justice ? Nos écoles, nos hôpitaux, nos finances, nos routes vaudraient-ils moins que ceux d'autres nations ? L'idéal n'est pas atteint, sans doute, mais quel est le peuple qui puisse se vanter de l'avoir réalisé ? Avec des moyens aussi faibles que les nôtres, sans expérience dans l'art du gouvernement, être arrivés, au point où nous en sommes, est déjà quelque chose.

Loin de nous l'idée de tirer vanité de la belle situation où se trouve aujourd'hui notre canton. Mais, sans aller jusqu'au « il n'y en a point comme nous », ne serait-il pas au-dessous de notre dignité, au-dessous même de la vérité de nous déclarer un peuple sans mérite ? Ne devons-nous pas plutôt puiser dans le sentiment du devoir accompli les forces qui nous permettront de perfec-

tionner l'œuvre et de faire du canton de Vaud un de ceux où la lumière rayonne de toutes parts et où les ombres se rapetissent de plus en plus ? Vaudois d'aujourd'hui, c'est là notre tâche.

Aimons notre bon pays de toute notre âme et avec intelligence ; c'est encore la meilleure manière de le servir. Aimons-le joyeusement, et que de toutes les poitrines vaudoises parte, le 14 avril le cri vibrant :

Vive le canton de Vaud !  
Vive la Suisse ! La Rédaction.



## LE VESITE DAI Z'ECOULE

**N**OTE lè z'annâie, quand lè rebuse coumeïnçant, dein tote lè z'écoule dâo paï, lè précaut dâi coumoune fant la vesita. Po coumeïnç lè lè ministre que recitant su la religion et lo catsimo. Ein ôuyant dâi balle et dâi pouète, de tote lè sorte quemet cliïaque de cliï craset de houit ans :

— Que dit Isaac à Abraham, au moment du sacrifice ? que desâi lo ministre.

— Isaac dit : « Mon père, voici le bois et le feu, mais où est la victime pour le sacrifice ? » Mais Abraham lui dit : « T'en fais pas ! »

Et l'autra, onna galèza bouïbetta, avoué 'na tant brâva leinga :

— Que fit Noé quelque temps après ? lâi desâi lo ministre.

La mousse l'a répondu dinse :

— Noé voulut sortir de l'arche, mais Dieu lui dit : « Te presse pas tant Noé, tu pourras quand même pas semer ton cerfouillet à présent, la terre est encore toute en pacot. »

Ein ôuyant dinse dâi lottâie.

Aprî ceïn, lâi a la granta vesita cliïaque que lè po l'histoire, po la jographie, po lo cartiu et po ti lè lâvro. Lè lé que lâi faut sè trovâ po l'esplliquâ ceïn âo picolon, principalemeint po cliïa jographie que lâi diant l'Arabie. Faut savâi se lè la Pètrâie âo bin cliïaque que n'è pas Pètrâie, sein que on vo met doû. Et pu cliïa z'affère que lâi diant lè méridien et lè parallèle que lè quemet onna tâila d'aragne tot à l'eintor de la terra. Et pu la clipse, et pu la comèta et tot lo diâbllio et son train. Sein comptâ cliïa dilatacion que paraît que lè quemet onna pâta que sè gonfle pè la chaleu et que sè regremit pè lo frâ.

— Donne-moi un exemple de dilatation ! desâi à Louette lo monsu de la coumechon.

— Eh bien ! les jou qui sont plus grands en été quand y fait bien chaud et plus cou quand y fait froid. »

Vo dio que faut pas ître tot taborniau po cliïa petit botasson avoué cliïa monsu que lè tsecanant.

Oncora ora, lè monsu de la vesita sant on boncon mè suti que de noûtron dzouveno teïmps. Ein avâi ion que demândâve à 'non petit botasson :

— Diéro ceïn fâ-te ion et ion ?

— Ceïn fâ trâi, que repond lo botoillon.

— Oh bin ! vu tot parâi tè mettre ion, te t'î rein trompâ que de doû !

Lè monsu do'ra lâi betérant pas ion.

Et pu lo mé, lè cliïa composition que l'è oncora 'na rebriquan ceïn, l'è bon ! L'è veré que lè grand compreignant pas adî lè petiout. Ein avâi ion que dè vessâi dere oquie su son papâi de la dzenelhie. — Finessâi dinse :

... « Le mâle s'appelle le coq. C'est lui qui commande et quand les poules ne veulent pas lui obéir, il les pïtonne et les mord au cou. »

— Mè rondza se n'è pas la veretâ ! quemet dit ion de mè camerardo.

Et pu l'è lo thèmo. Allâ fère dâi pêtâie de bènè quemet de noûtron teïmps. Dein on velâdzo, l'aut'hi, aprî lo thèmo, à la saillâte, lè doû premî de l'écoula s'étant eïmpougnî à se fotre onna rutâie avoué lè pi et lè man.

— Mâ, volîâi-vo botsi ! melebâogro ! lâi fâ lo régent. Qu'âi-vo tant à vo z'èpèluâ ? Que lâi a-te ?

— L'è Féli que mè tsecagne tot le teïmps, que repond lo premî. Mè dit que failîâi écrire bicyclette avoué duve z's, quand n'eïn faut que iena ! Orâ allâ lè mettre d'accò se vo pouâie !

Marc à Louis.

## LE 14 AVRIL

**L**E *Conteur* veut s'associer, lui aussi, aux réjouissances patriotiques du 14 avril, et c'est bien naturel, puisqu'il s'agit d'une fête de cette terre vaudoise qu'il aime par dessus tout ; alors que les autres journaux ont des chroniques cantonales et fédérales, lui se contente de faire des variations sur la chanson du canton de Vaud du doyen Curtat. Il le fait en vers, en prose, et dans la note qui lui est propre, s'efforçant, au milieu du tintamare de conflits européens et d'autres plus rapprochés, d'en rester à la vie simple et surtout en dehors des dansings.

C'est le 14 avril 1803 que le Grand Conseil du canton de Vaud se réunit, pour la première fois, non pas à la Cité, mais à l'Hôtel de Ville, dans la salle des Deux Cents. On avait bien pensé, un moment, à l'Eglise allemande, une grande salle du bâtiment du Collège, mais on y renonça. Ce fut donc de la place de la Palud que partit le cortège pour la Cathédrale où, le 26 mai (le Grand Conseil s'était ajourné le 16 avril et était rentré le 24 mai), eut lieu la cérémonie de l'assermementation. Les cloches furent mises en branle, le canon tonna, la musique joua, le pasteur fit son sermon et chacun des élus prononça le « Je le jure » au même endroit où, cinq ans auparavant, le 30 mars, les magistrats lémanais de la République helvétique s'étaient présentés devant le peuple pour lui promettre de bien défendre ses intérêts.

Il y eut même un hymne de circonstance chantée par un chœur mixte dirigé par l'auteur, le citoyen J. Lecomte, maître de musique à Lausanne. En voici les paroles.

Monarque éternel et suprême  
De la terre et des cieus  
Daigne, sur un peuple qui t'aime,  
Daigne tourner les yeux ;  
De la malheureuse Helvétie  
Tous les maux vont finir :

Ab, tous les jours de notre vie  
Nous voulons te bénir.

Tendre Père de la Nature  
Accepte notre encens  
Reçois comme une offrande pure  
Les vœux de tes enfants :  
Que chacun sente ta présence  
O Dieu de l'Univers  
Que chacun chante ta clémence  
Et tes bienfaits divers.

Dans ce jour où de la Patrie  
Les pères, sous tes yeux,  
Jurent de consacrer leur vie  
Aux doux soins de nous rendre heureux  
Fais de nous un peuple de frères,  
Fidèle à mes serments  
Comme tu protégeas les pères  
Protège les enfants.

Conserve au sein de nos campagnes  
Les doux fruits de la paix  
Dans nos vallons, sur nos montagnes  
Qu'on les cueille à jamais  
Donne repos à la vieillesse  
Sagesse aux magistrats,  
Vers les vertus de la jeunesse  
Dirige tous tes pas.

De retour à l'Hôtel de Ville, le Grand Conseil décida l'impression du sermon et de la prière du doyen Secretan « pour ne pas diminuer la solennité de cette journée et laisser à chaque membre le loisir de se vouer à ces méditations. »

L. M.

#### LE «BOLON»

UN timbre argentin réveille les échos endormis du quartier. Les porteurs de lait s'arrêtent sur le chemin de la laiterie; David Blanc sort de sa grange; Marc Petit, qui étrillait la « Grise », ne fait qu'un saut jusqu'à la placette et la grande Ida lâche son fer à passer. Que se passe-t-il ?

La sonnette retentit toujours. De droite et de gauche, l'on s'approche curieusement, l'oreille tendue...

L'agent de police est là, sur la place, qui lance son appel. Il va « publier ». Il se rengorge et, d'une voix de stentor, il commence :

« Avis !... Le syndicat d'alpage du Crêt cherche pour la saison d'été un « bolon » destiné au service. Adresser les offres à M. César Belet, président, qui renseignera. »

L'agent, d'un geste mesuré, plie la feuille de papier et s'en va dignement, tenant entre ses doigts le battant de la sonnette.

Et les commentaires d'aller leur train !

Au moment où le fonctionnaire communal prononçait les derniers mots, arrivait en toute hâte un garçon du village du nom d'Ami Gay, qui s'engageait d'ordinaire l'été dans les alpages.

— Pourquoi faut-il s'adresser au président du syndicat ? interroge le nouveau venu lequel n'a compris que la fin de la publication.

Alors, Marc le loustic est pris d'une bonne idée. Il fait un signe de tête aux autres spectateurs et il satisfait la curiosité du jeune homme par cette réponse fantaisiste :

— On cherche un « bovairon » pour la montagne du Crêt ; tu ferais bien d'aller te faire inscrire tout de suite, Ami !

— Crois-tu ?

— Il y aura des amateurs.

Et chacun répète en riant sous cape : « il y en aura ! »

Sans se faire prier davantage, Ami Gay se rendit incontinent au domicile de César Belet, président du syndicat d'alpage. Celui-ci le reçut à l'écurie, parmi les valets. La conversation s'engagea.

— Que veux-tu mon garçon ?

— Je viens me faire inscrire pour l'alpage du Crêt !

— Mais, c'est un « bolon » qu'il nous faut !

— Un bœuf ?

— Mais oui, Ami !

Tout le monde rit.

Et Ami Gay rentra chez lui en se promettant bien de prendre sa revanche au premier avril.

A. Mex.

#### LOUIS MONNET

UN jour, en 1861, on trouva dans l'allée d'une maison de la place de St-François, une corbeille dans laquelle un tout petit enfant était emmailloté. Et voici ce que, à ce propos, nous lisons dans le *Message populaire*, dont le rédacteur était Emile Paccaud :

« Un jeune poète vaudois, M. L. Monnet, vient de faire appel, dans une touchante poésie, à la charité publique, en faveur d'un enfant trouvé dans une maison de St-François. Nous espérons que les vers de M. Monnet ne resteront pas sans effet et que la générosité publique, qui s'est déjà manifestée envers ce pauvre orphelin, continuera à lui apporter des offrandes.

Nous voudrions parler du mérite littéraire de cette petite poésie ; des vers comme ceux-ci nous ont frappé :

Mieux valait mendier vois-tu, de porte en porte  
Et que ce pauvre enfant par toi fût élevé  
Que de l'abandonner pour que toujours il porte  
Sur son front innocent ces mots : enfant trouvé !

Mais ce n'est pas de son talent poétique que nous voulons féliciter ici M. Monnet, c'est de la pensée généreuse qui l'a porté à réclamer en faveur d'un enfant délaissé et de demander au cœur de toutes les mères les soins et l'amour qu'une malheureuse femme a refusés à son enfant.

Quoique — heureusement — aucune convention sur la propriété littéraire ne gêne la liberté de la presse dans le canton de Vaud, cependant nous respecterons aujourd'hui le principe de cette propriété et nous nous abstenons de reproduire la poésie de M. Monnet. Nous ménagerons ainsi à nos lecteurs le plaisir de faire une action bonne et peu coûteuse, car cette poésie se vend au profit de l'enfant trouvé, au prix de 20 centimes l'exemplaire. »

Il nous serait agréable de recevoir un exemplaire de cet opuscule. Y a-t-il un lecteur du *Conteur* qui le posséderait encore ?

Un miracle. — Pierre-Joseph, un esprit fort de village, interpelle l'autre jour son pasteur.

— Je ne crois pas aux miracles, lui dit-il, mais tout de même je voudrais bien savoir ce que c'est.

— Eh bien !... retourne-toi.

Le paysan se retourne, et le pasteur, après lui avoir envoyé un magistral coup de pied au bas du dos :

— L'as-tu senti, Pierre-Joseph ?

— Oh ! que oui, que je l'ai senti !... Eh bien ?...

— Eh bien ! mon garçon, si tu ne l'avais pas senti, ce serait un miracle !...

#### A LAUSANNE AU TEMPS JADIS

(Suite.)

2 Février 1702. — Deffense d'aller par la ville après la cloche sonnée sans lanterne à peine de 5 florins.

Mons. le maisonneur De Crousaz ira indiquer à Monseign. le Ballif ceux qui sont à la Discipline qui peuvent porter les armes et d'autres garnements qui ne sont pas enfermés comme David Tuilliard afin de les enrôler. (Les services mercenaires avaient l'avantage de dégorger le pays de certains paresseux ou mauvaises têtes).

MM. Conseillers Seigneux et Gaudard iront à Morges et parleront le plus doucement possible à Monseign. le Ballif de Morges et luy diront si c'est par mégarde qu'on est allé surprendre (!) d'un coup de fuzil Pierre Pasquier dans la maison à Denges qui va de notre juridiction a cause du jadis prieur de St Sulpitz que sil leur répond que c'en esté par mégarde, ils diront de nous remettre le corps de Pasquier et qu'il nous permette les réquisitions (sans doute dans les autres maisons) pour faire convenir ceux qui ont fait cette action. S'il dit que c'est par son ordre, rapporteront a Mons. le Bourgmaistre afin de pouvoir (mot illisible) a L. Ex., s'informeront aussy sil est vray que le Sr Ballif a fait tirer dessus des gens de St Sulpitz qui estoient rière nostre juris-

diction. (Les Messieurs de Lausanne étaient très pointilleux sur les questions de juridiction que L. Ex. leur avaient laissées ; les juridictions étaient du reste très enchevêtrées. Les explications du bailli de Morges rapportées le 16 février sont déclarées satisfaites. Ceux de Morges nient avoir saisi et battu des gens de St-Sulpice ; il n'y a pas de témoins, pas de blessures montrées. Pasquier est mort dans les prisons de Morges).

Charles P. libéré de la Discipline a condition qu'on n'ait plus de reproches de luy (à luy faire) et que sil ne se gouverne pas mieux à l'advenir on l'envoyera aux sonnettes (Maison de force à Berne ; les condamnés balayaient les rues ; ils avaient des sonnettes cousues sur leurs habits).

23 Février 1702. — Sr Estienne Guye, hôte de l'Ours ayant voulu soustraire des personnes qui alloient loger à la Croix-Blanche est condamné à une aspre censure qui luy a esté faite par Mons. le lieutenant de la Chambre et au cas qu'il retombe dans le mesme deffaut on luy fera mettre bas son enseigne.

4 mars. — Il y a récidiive. Il a soustrait et mené par force cinquante chevaux qui devaient aller à la Croix-Blanche. Son fils et son valet sont allés « au rencontre » des chars d'Allemagne. « Il est condamné a mettre bas son enseigne pour huit jours, de plus aux dépends de vingt-cinq florins en faveur de Mlle Carrard hostesse de la Croix-Blanche. » Guye en appelle et demande qu'on « commutât en une amende pécuniaire ». Le Conseil accepte : 50 fl. de bamp ; s'il retombe on luy osterà son enseigne pour toujours. (A noter que la Croix-Blanche était propriété communale).

23 Février 1702. — A Philibert Brot la garde du bestail de la Cité, la Palud et St-Laurent et sera d'obligation de conduire ce bestail deux fois la semaine au marest de Romanel.

25 Avril 1702. — Mons. le Banderet du Pont écrira a Mons. De Preverenges que nous sommes surpris qu'il ait fait tenir la justice de Preverenges dans une maison de nostre juridiction et qu'on le prie de se (un mot illisible) de cela faute de quoy on le fera citter en fait d'infraction de juridiction (toujours pointilleux).

Messieurs Banderet de Bourg, Maisonneur et secrétaire feront faire une chasse de loup générale par toute nostre juridiction et feront partir quelques bouteilles pour cela au Jurat. (On n'est pas Vaudois pour des prunes). Prieront aussy Mr le colonel De Crousaz d'ordonner a ceux de Lavaux et de Chapitre de faire de mesme rière eux au jour qu'il luy plaira de marquer. (La juridiction du jadis Chapitre de la Cathédrale comprenait la Cité et une partie des environs, avait sa justice spéciale, ne dépendant que du bailli).

Réponses d'examen ! — On en apprend tous les jours de bonnes !

Chacun connaît, par exemple, celle que fit un élève de lycée à son expert d'histoire. La question posée était : « Quand vivait Godefroy de Bouillon ? »

Et la réponse fut :

— Il vivait de bouillon quand il n'avait rien d'autre à manger.

Aujourd'hui, il ne s'agit ni de collègien ni d'histoire générale ; mais la scène se passe à l'école primaire, dans l'une de nos villes vaudoises, à l'occasion d'un examen d'instruction civique.

C'est monsieur le Ministre de l'Eglise nationale qui interroge :

— Quelles sont les attributions du Conseil d'Etat ?

— Oh ! le Conseil d'Etat, répond l'enfant après avoir réfléchi... il ne fait pas grand'chose, il nomme les pasteurs !.

A. M.

#### UNE FARCE DE MINISTRE

L'HISTOIRE que je vais vous raconter est vraie, au moins ! C'est un ministre qui me l'a dite l'autre jour, et encore, un ministre de l'Eglise libre ; ça fait que vous pouvez la croire, va !

Oh, vous savez, les ministres, quand ils peuvent se tailler une bavette, il ne faut pas croire qu'ils donnent leur part au chat ; et, j'ai bien vu, l'autre jour, que ce brave ministre de l'Eglise libre était tout content de me raconter la farce qui était arrivée à un de ses collègues de l'Eglise nationale !

Ça se passait dans un grand village du Jura, je ne vous dirai pas où, ça embêterait ce pauvre